

Questions juridiques

QUESTIONS JURIDIQUES

Si vous avez besoin de conseils juridiques concernant la révision d'un contrat ou tout autre enjeu touchant vos activités d'entraîneur, nous vous mettrons en contact avec un avocat et paierons pour la première heure de consultation. Renseignements : procoach@coach.ca

True Law
Legal Services

QUESTIONS JURIDIQUES : Le CCUMS et VOUS

Rédigé par Ryan Scott, de la firme True Law – www.truelawlegal.ca

Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (« BCIS ») est responsable de la gestion du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Le CCUMS est le principal cadre établissant les lignes directrices que les organismes sportifs doivent suivre pour promouvoir un milieu sportif respectueux qui garantit des expériences de haute qualité, inclusives et sécuritaires pour tous les participants.

Le BCIS est compétent en matière d'allégations de maltraitance et de discrimination et supervise principalement un processus de réception des plaintes, effectue des évaluations préliminaires et peut ordonner des enquêtes indépendantes, tient une base de données des sanctions imposées et veille au respect des règles par les organismes sportifs. Un grand [nombre](#) d'organismes sportifs, d'organismes multisports et d'autres organismes sportifs ont adopté le CCUMS et sont donc considérés comme des « signataires du programme ».

Si votre organisme est un signataire du programme qui a adopté le CCUMS, le BCIS est responsable de sa mise en œuvre dans le cadre de votre programme. N'oubliez pas que certains signataires peuvent avoir adopté le CCUMS seulement au palier national, provincial/territorial ou autre; il est donc important de savoir à quel palier votre programme pourrait être tenu d'y adhérer. Le statut de signataire d'un organisme est important pour déterminer si le BCIS a l'autorité de gérer les plaintes déposées conformément au CCUMS.

Si votre programme a adopté le CCUMS, il est essentiel d'en comprendre le contenu. Toute personne peut déposer une plainte ou un rapport, à condition que la plainte soit dirigée contre un répondant qui relève de l'autorité d'un signataire du programme du BCIS.

Au cours des dernières années, le nombre de nouvelles plaintes reçues par le BCIS a augmenté. Les procédures de plainte peuvent être compliquées et prendre du temps et, bien qu'un plaignant ou un défendeur puisse se représenter lui-même, il est conseillé de faire appel à des services juridiques. En cas de manquements au CCUMS, les conséquences peuvent être importantes et inclure des restrictions de participation au sport, diverses interdictions d'entraîner, un suivi, une formation et d'autres mesures jugées appropriées aux circonstances de chaque cas.

La version complète du CCUMS peut être consultée sur le [site web du BCIS](#). Il est conseillé de prendre le temps de la parcourir pour s'informer de son contenu.

True Law (www.truelawlegal.ca) est un cabinet d'avocats situé à Toronto, en Ontario. Cet article contient uniquement des renseignements généraux, s'appuie sur les lois ontariennes et ne vise pas à fournir d'avis ou de conseils juridiques. Les lecteurs sont invités à consulter un avocat pour savoir comment les consignes du document s'appliquent à leur situation particulière. Les lecteurs peuvent également communiquer avec True Law à l'adresse suivante info@truelaw.legal pour toute question.